

Commission Locale de l'Eau  
DuSAGE de la nappe de Beauce  
Syndicat du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais  
48 bis Faubourg d'Orléans  
45300 PITHIVIERS

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX  
DE LA NAPPE DE BEAUCE ET DE SES MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIES**

**Compte-rendu de la réunion n°26 du 12 mars 2015**

La vingt-sixième réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la nappe de Beauce, constituée par l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2000 et renouvelée en date du 29 octobre 2013, s'est tenue à la salle des mariages d'Artenay(45).

La séance est présidée par Mme BÉVIÈRE, Présidente de la Commission Locale de l'eau.

Les listes des présents et des personnes excusées sont jointes en annexe.

**L'ordre du jour comprend 7 points :**

Point 1 : Validation du compte-rendu du 27 novembre 2014 ;

Point 2 : Désignation des représentants à la commission InterSAGE Nappe de Beauce/Loir ;

Point 3 : Rapport d'activités 2014 – Projet d'activités et budget prévisionnel 2015 ;

Point 4 : Avis de la CLE sur les projets de SDAGE et de PGRI des bassins Loire Bretagne et Seine Normandie ;

Point 5 : Avis de la CLE sur le projet de contrat de bassin Essonne aval 2015-2018 ;

Point 6 : Bilan de la campagne d'irrigation 2014 et information sur les coefficients d'attribution 2015 ;

Point 7 : Questions diverses.

Mme BÉVIÈRE ouvre la séance à 9h40. Elle présente les excuses de M. Pascal GUDIN, maire d'Artenay, qui ne peut être présent à la réunion, et le remercie pour la mise à disposition de la salle des mariages.

**Point 1 : Validation du compte rendu de la réunion du 27 novembre 2014**

Mme BÉVIÈRE rappelle que la dernière réunion de la CLE a été consacrée essentiellement à l'élection de la Présidente, des Vice-Présidents et d'une partie des membres du bureau suite aux élections municipales ainsi qu'à la désignation des représentants de la CLE à la commission interSAGE Nappe de Beauce/Orge Yvette. La CLE a également rendu des avis favorables sur les contrats de gestion de l'eau des bassins de la Juine, du Loing et de la Tronne.

Elle sollicite l'assemblée afin de savoir s'il y a des remarques relatives au compte rendu de cette réunion.

**Aucune remarque n'est apportée, le compte rendu de la réunion du 27 novembre 2014 est validé en l'état.**

## **Point 2 : Désignation des représentants à la Commission InterSAGE Nappe de Beauce/Loir**

Mme BÉVIÈRE rappelle que le SAGE Nappe de Beauce partage une partie de son territoire avec le SAGE Loir (115 communes). Afin de faciliter la cohérence et les échanges d'informations entre les deux schémas, il a été convenu de mettre en place une commission interSAGE.

Celle-ci se compose de 20 membres répartis comme suit :

- 10 représentants des collectivités (5 SAGE Beauce + 5 SAGE Loir) dont les 2 présidents
- 5 représentants des usagers (2 SAGE Beauce + 3 SAGE Loir)
- 5 représentants des services de l'Etat (AELB, DREAL, DDT 28, DDT 41, ONEMA).

Mme BÉVIÈRE indique que la CLE Loir a déjà désigné ses membres pour siéger à la commission InterSAGE. Il s'agit aujourd'hui de procéder à la désignation des représentants de la CLE Nappe de Beauce. Elle indique avoir reçu la candidature d'Eure-et-Loir Nature pour le collège des usagers. Il reste 4 membres à désigner pour le collège des collectivités (la présidente de la CLE siégeant automatiquement) et 1 membre pour le collège des usagers.

Mme BÉVIÈRE sollicite les candidatures en séance.

*Sont désignés :*

- collège des collectivités

M. COCHET : maire de Villeromain,

M. IMBAULT : maire de Villiers Saint Orien.

M. COCHET propose de solliciter M. PILLEFER, président de la Communauté de communes Perche Haut Vendômois, qui est également membre de la CLE du SAGE Loir.

- collège des usagers

Eure-et-Loir Nature,

Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir.

Pour les sièges restant à pourvoir, Mme BEVIERE propose de solliciter par courrier les élus du secteur. Les membres de la CLE sont d'accord avec cette proposition.

## **Point 3 : Rapport d'activités 2014 – Projet d'activités et budget prévisionnel 2015 (cf. diaporama joint)**

### ***Rapport d'activités et financier 2014***

Mme DERUYVER présente le rapport d'activités ainsi que le rapport financier pour l'année 2014.

Mme BÉVIÈRE remercie l'ensemble des financeurs pour leur participation et soumet le rapport d'activités et le rapport financier au vote. **Ils sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

### ***Projet d'activités et budget prévisionnel 2015***

Mme BÉVIÈRE précise que suite au vote favorable du Bureau de la CLE lors de sa séance du 29 janvier 2015, le budget prévisionnel a été présenté au comité syndical du Syndicat de Pays.

Mme DERUYVER présente le projet d'activités. Elle indique que contrairement aux années précédentes, le projet d'activités énonce les missions de la cellule d'animation pour les trois années à venir. Elle précise que l'Agence de l'Eau Seine Normandie finance la mise en œuvre des SAGE sur trois années maximum. A l'issue de ces trois ans un contrat opérationnel d'actions doit être mis en place pour l'obtention de financements. Le projet d'activités contient les actions pouvant figurer dans un prochain contrat de nappe, qui devra être approuvé en 2017.

M. LONQUEU souligne que les contrats peuvent être très divergents suivant les territoires. Certains contiennent notamment un volet agricole alors que d'autres non. Il demande si une harmonisation de ces

outils sur ce point ne pourrait pas être effectués dans le cadre du SAGE. Il s'interroge également sur l'articulation des programmes d'actions des aires d'alimentation de captages (AAC) avec le contrat de nappe.

Mme DERUYVER rappelle que les contrats de bassin sont des outils des Agences de l'eau. La CLE ne peut pas imposer un volet agricole dans tous les contrats.

Mme PELOURDEAU précise qu'en Seine-et-Marne des zones d'actions prioritaires « pollutions diffuses » sont identifiées au niveau des captages prioritaires. Sur ces territoires, le SAGE peut être associé dans la mise en œuvre des programmes d'actions ZSCE.

M. LELUC souligne que le territoire du SAGE est déjà bien couvert par des contrats de bassin. Ces contrats doivent faire remonter les informations à la CLE qui vérifie que les actions menées sont bien conformes avec le SAGE. Il regrette cette obligation de mettre en place un contrat de nappe qui ne servira qu'à formaliser ce qui existe déjà.

M. LONQUEU confirme que beaucoup de dispositifs existent déjà sur un même territoire. Cette superposition de différents outils complexifie leur compréhension et diminue leur lisibilité auprès des élus.

Mme DERUYVER précise que l'objectif du contrat de nappe n'est pas de reproduire ce qui existe déjà mais de réaliser des actions complémentaires ou orphelines à l'échelle du SAGE.

Concernant l'action n°35 du SAGE relative à l'inventaire des têtes de bassin, M. LELUC indique qu'il est nécessaire au préalable de préciser la définition des têtes de bassin versant. Il indique qu'une étude récente a montré que les 2/3 du bassin Seine Normandie seraient classés en tête de bassin.

Concernant les actions de communication, M. KIRGO demande s'il ya un moyen de mesurer le taux de pénétration de ces informations. Il propose qu'une enquête soit menée, via par exemple un questionnaire, auprès des communes pour évaluer leur niveau de connaissance sur le SAGE et les enjeux de la gestion de l'eau.

Dans le cadre des prochains travaux de la CLE, M. LELUC évoque la problématique du Montargois. Il rappelle que, lors de la consultation sur le SAGE, la majorité des collectivités du secteur s'est opposée à leur inscription dans le périmètre du SAGE. Il demande si ce dossier ne doit pas être ré-ouvert et souligne la nécessité de rester à l'écoute d'une gestion locale sur ce territoire.

M. LIROCHON indique que cette décision n'est pas du ressort de la CLE mais relève plutôt du Préfet. La CLE ne peut qu'appliquer ce qui figure dans l'arrêté préfectoral du 13 janvier 1999 fixant le périmètre du SAGE.

Mme DERUYVER présente le budget prévisionnel pour l'année 2015. Le montant global des dépenses (fonctionnement, communication, études, investissement) s'élève à 311 815 €

Mme BÉVIÈRE soumet le projet d'activités et le budget prévisionnel au vote. **Ils sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

#### **Point 4 : Avis sur les projets de SDAGE et de PGRI des bassins Loire Bretagne et Seine Normandie (cf. diaporama joint)**

##### ***Les projets de SDAGE Loire Bretagne et Seine Normandie 2016-2021***

Mme CARLIER (AESN), Mme DENIAUD (DREAL Centre), M. RAOUT (DRIEE-IF) et M. VERLEY (DREAL Centre) présentent les mesures des projets de SDAGE Seine Normandie et Loire Bretagne 2016-2021 en lien avec le SAGE et la CLE.

Concernant la gestion quantitative, M. LELUC souligne que la carte présentant les masses d'eau en déficit quantitatif montre que la nappe de Beauce dans sa partie centrale est en zone d'équilibre.

M. RAOUT rappelle que la nappe de Beauce est classée en zone de répartition des eaux. L'état des lieux 2013 a montré qu'elle était en mauvais état quantitatif du fait du déficit quantitatif de certains bassins versants superficiels alimentés directement par la nappe.

Rappel des principales remarques émises par le Bureau suite à la réunion du 29 janvier 2015

- Gestion de la nappe de Beauce
  - Etre vigilant sur le réexamen des DOE sur la Cisse et les Mauves, tel que recommandé par le SDAGE Loire Bretagne, qui risquerait de remettre en cause les conclusions des études d'incidence des forages proximaux ;
  - Disposition D.7.113 (SDAGE SN) : supprimer la phrase « *ces masses d'eau font également partie des masses d'eau à réserver pour l'AEP future* » ;
- Gestion de l'Eocène (D7.124 – SDAGE SN) : revoir la rédaction pour permettre l'ouverture aux prélèvements agricoles sur certains territoires de la vallée de l'Orge concernés par le développement du maraîchage biologique
- Mieux définir la notion de taux de fractionnement des cours d'eau.

M. LONQUEU présente l'avis de la profession agricole sur les projets de SDAGE. Il cite les principaux points de désaccord :

- l'instauration d'une durée maximale de 10 ans pour les autorisations de prélèvements alors que la loi permet une durée de 15 ans ;
- une prise en compte insuffisante de l'adaptation au changement climatique ;
- la remise en cause des DOE et ses éventuelles conséquences sur les études « forages proximaux » ;
- des projets de SDAGE trop ambitieux, allant au-delà de la réglementation, sur le suivi des nitrates et des phosphores ;
- des projets de SDAGE trop précis et interventionnistes qui laissent moins de place aux SAGE.
- le manque d'évaluation des impacts socio-économiques.

En conséquence, la profession agricole émet un avis défavorable sur les projets de SDAGE Loire Bretagne et Seine Normandie.

Concernant le stockage d'eau, M. VERLEY rappelle que les SDAGE fixent le cadre mais laissent aux SAGE la possibilité d'adapter les mesures. Il ajoute que, si le SDAGE Loire Bretagne est très contraignant pour la création de ressource en ZRE, il ne l'est pas pour les réserves de substitution, bien au contraire.

M. ROBERT souligne que la disposition D.7.113 du SDAGE Seine Normandie justifie à elle seule un avis défavorable de la CLE. En effet, en l'état actuel de la rédaction aucune activité économique ne pourrait exister sur le territoire de la nappe de Beauce.

M. RAOUT précise que cette phrase avait été inscrite pour faire le lien avec les dispositions D7.124 et D.7.127 relatives aux NAEP. Néanmoins, telle qu'elle est rédigée, cette phrase nuit à la compréhension de la disposition et pourrait être supprimée.

**Suite aux avis divergents exprimés en séance et aux débats intervenus, les membres de la CLE décident d'émettre un avis réservé sur les projets de SDAGE.**

La cellule d'animation rédigera une proposition d'avis pour chaque SDAGE qu'elle transmettra par email aux membres de la CLE afin de recueillir leurs observations et compléments éventuels.

***Les projets de PGRI Loire Bretagne et Seine Normandie 2016-2021***

M. LONQUEU présente l'avis de la profession agricole sur les projets de PGRI. Il cite les principaux points de désaccord :

- le projet de PGRI Seine Normandie ne mentionne pas une seule fois l'agriculture alors même que les surfaces agricoles sont directement concernées par les enjeux ;
- les projets de PGRI ne tiennent pas compte des impacts liés à l'aménagement ou la création de champs artificiels d'expansion de crues sur les activités économiques ;
- aucun système indemnitaire n'est prévu pour les parcelles agricoles ayant subi un préjudice.

**Suite aux avis divergents exprimés en séance et aux débats intervenus, les membres de la CLE décident d'émettre un avis réservé sur les projets de PGRI.**

La cellule d'animation rédigera une proposition d'avis pour chaque PGRI qu'elle transmettra par email aux membres de la CLE afin de recueillir leurs observations et compléments éventuels.

**Point 5 : Avis sur le projet de contrat de bassin Essonne aval 2015-2018 (cf. diaporama joint)**

Mme BÉVIÈRE rappelle qu'une des missions de la CLE est d'émettre des avis sur des dossiers dans le domaine de l'eau. Elle indique que la CLE est aujourd'hui sollicitée pour rendre un avis sur le projet de contrat de bassin Essonne aval. Elle précise qu'il s'agit d'analyser la compatibilité des actions portées par le contrat avec les enjeux et les objectifs du SAGE.

M. GRILLO du SIARCE, présente le contexte, les objectifs et les principales actions prévues dans ce projet. Il précise que la signature du contrat est prévue pour l'été 2015.

M. POITVIN regrette le manque de synchronisation des travaux avec le contrat de bassin de la Juine qui est un affluent de l'Essonne.

M. GRILLO précise qu'en 2014, le SIARCE s'est porté candidat pour être EPAGE sur le bassin Juine Essonne Ecole. A terme un seul contrat de bassin pourrait exister sur l'ensemble du bassin versant.

**La CLE du SAGE Nappe de Beauce rend un avis favorable à l'unanimité sur le projet de contrat de bassin de l'Essonne aval.**

**Point 6 : Bilan de la campagne d'irrigation 2014 et information sur les coefficients d'attribution 2015 (cf. diaporama joint)**

La cellule d'animation présente le bilan de la campagne d'irrigation 2014 et les prévisions pour la campagne 2015.

Les coefficients d'attribution prévus par secteur de gestion en 2015

Beauce centrale : 1  
Beauce blésoise : 1  
Montargois : 0,94  
Fusin : 0,64

M. LELUC souligne que la situation pour le Fusin n'est pas acceptable. Le calage du seuil d'alerte fait que ce secteur est chaque année en restriction. Il demande la réouverture de ce dossier et l'engagement de travaux pour réviser les seuils de gestion. Il indique que les conséquences économiques et sociales liées à la réduction des volumes prélevables sont très importantes sur ce secteur.

Mme BÉVIÈRE indique qu'il est prévu de mettre en place un groupe de travail pour évaluer le système de gestion existant dans ce secteur et décider d'une éventuelle révision.

**Point 7 : Questions diverses**

M. LONQUEU souhaite faire part de son étonnement et de sa colère suite à la publication du rapport annuel de la cour de comptes. Ce rapport évoque la gouvernance des comités de bassin et souligne notamment que les agriculteurs sont surreprésentés dans les instances de bassin. M. LONQUEU précise que la profession agricole représente 5 % des sièges au comité de bassin Loire Bretagne. Il dénonce une ambiance délétère au sein de ce comité où les agriculteurs sont régulièrement montrés du doigt. Il rappelle l'engagement et les efforts menés par la profession agricole sur les problématiques environnementales.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme BÉVIÈRE remercie les membres de leur présence et lève la séance à 13h00.

\*\*\*\*\*

P.J. :- liste des personnes présentes, liste des personnes excusées

### Liste des personnes présentes

- **Collège des collectivités locales et établissements publics locaux**

M. Christian BARRIER, Commune de Nancray-sur-Rimarde, a reçu le pouvoir de M. Roland BONNET, Commune de Ponthévrard,  
Mme Monique BÉVIÈRE, Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, a reçu le pouvoir de Mme Marie-Madeleine MIALOT, Conseil Régional Centre,  
M. Jacques CEVOST, Commune de Vitry-aux-Loges,  
M. François COCHET, Commune de Villeromain,  
Mme Moïsette CROSNIER, Conseil Régional Centre, a reçu le pouvoir de Mme Laurence BUDELOT, SIARCE,  
M. Frédéric DOUBROFF, Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse,  
M. Joël FACY, Commune de Mignerette, a reçu le pouvoir de M. Laurent RICHARD, Conseil Général des Yvelines,  
M. Dominique IMBAULT, Commune de Villiers-Saint-Orien,  
M. Jacques JOFFROY, Commune de Chevannes,  
M. Philippe LIROCHON, Syndicat du Pays de Beauce, a reçu le pouvoir de M. Hugues ROBERT, Commune de Loigny-la-Bataille.

- **Collège des représentants des usagers**

M. Jean-Michel GOUACHE, Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir,  
M. Georges KIRGO, UFC Que Choisir,  
M. Jean LACROIX, Consommation Logement Cadre de Vie Essonne,  
M. Jean-Marc LELUC, Chambre d'agriculture du Loiret,  
M. Benoît LONQUEU, Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher,  
M. Gilles NAUDET, Association Ile-de-France Environnement,  
M. Didier PEYRONNET, Eure-et-Loir Nature, a reçu le pouvoir de Mme Nicole COMBREDET, Nature Centre Val de Loire,  
M. Jean-François POITVIN, Association Essonne Nature Environnement,  
M. Jean-François ROBERT, Association des irrigants d'Eure-et-Loir.

- **Collège des représentants des services de l'Etat**

M. Maxime BERTEAU, DDT des Yvelines,  
Mme Isabelle CAREL-JOLY, DDT du Loiret,  
Mme Agnès CARLIER, Agence de l'eau Seine Normandie,  
M. Jean-François CHAUVET, DDT du Loiret, a reçu le pouvoir de l'ARS Centre,  
Mme Juliette PELOURDEAU, DDT de Seine-et-Marne,  
M. Yann PEPE, DDT d'Eure-et-Loir,  
M. Frédéric RAOUT, DRIEE-IF,  
Mme Sandrine REVERCHON-SALLE, DREAL Centre Val de Loire.

- **Autres personnes présentes**

Mme Nathalie BLANLOEIL, Chambre régionale d'agriculture du Centre,  
Mme Florence BOUVARD, Cellule d'animation du SAGE Nappe de Beauce,  
Mme Léna DENIAUD, DREAL Centre Val de Loire,  
Mme Sophie DERUYVER, Cellule d'animation du SAGE Nappe de Beauce,  
M. FARGAMEL, Commune de Valpuseaux et Syndicat des eaux du plateau de Beauce,  
M. Xavier GRILLO, SIARCE,  
Mme Alison LARRAMENDY, Cellule d'animation du SAGE Nappe de Beauce,  
M. Frédéric TRIVIAUX, Sous-préfecture de Pithiviers,  
M. Frédéric VERLEY, DREAL Centre Val de Loire.

- **Liste des personnes excusées**

M. Roland BONNET, Commune de Ponthévrard,

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine,  
M. Christian BOURILLON, Commune de Chevillon-sur-Huillard,  
M. James BRUNEAU, Commune de Sermaises,  
Mme Laurence BUDELLOT, SIARCE, Vice-présidente de la CLE,  
Mme Claire-Lise CAMPION, Conseil Général de l'Essonne,  
M. Lionel DE RAFELIS, Syndicat du Pays Gâtinais,  
M. Jean DEY, Conseil Général de Seine-et-Marne,  
M. Bernard DUTRAY, Conseil Général du Loir-et-Cher,  
M. Marc GAUDET, Conseil Général du Loiret,  
M. Christian GIGON, Conseil Général d'Eure-et-Loir,  
M. Pascal GUDIN, Conseil Général du Loiret,  
M. Jean-Pierre JOURDAIN, Commune de Faye,  
M. Jean-François MANCEAU, Conseil Général d'Eure-et-Loir,  
Mme Marie-Madeleine MIALOT, Conseil Régional du Centre,  
M. Francis PERON, Commune de Bouzonville-aux-Bois,  
M. Jean PERTHUIS, Commune de Valpuiseaux,  
M. Jean-François PICHERY, Commune de Houx,  
M. Bernard PILLEFER, Communauté de communes du Haut Vendômois,  
M. Michel PREVEAUX, Commune de Gellainville,  
M. Alain RENAULT, Parc Naturel Régional du Gâtinais Français,  
M. Laurent RICHARD, Conseil Général des Yvelines,  
M. Hugues ROBERT, Commune de Loigny-la-Bataille,  
M. Olivier THOMAS, Conseil Régional d'Île de France,  
Association Mauves vivantes (M. POSTE),  
CRCI Centre (M. MINIER),  
Fédération du Loiret pour la pêche et la protection du milieu aquatique (M. PETROT),  
Nature Centre Val de Loire (Mme COMBREDET),  
Agence de l'eau Loire Bretagne (Mme MERESSE),  
ARS Centre (M. COLY),  
ONF Centre Ouest Auvergne Limousin (Mme DE VILLEBONNE),  
Sous-préfecture de Pithiviers (M. FOURNIER-MONTGIEUX).